

ARRETE DU MAIRE

N°VDV20250401_014

DEMANDE DE NUMEROTATION D'UNE MAISON ET DE COMMERCE DANS LA RUE DE SECLIN

Le Maire de Vendeville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2213-28,

Vu la demande d'attribution d'une numérotation postale à l'opération,

Considérant que le numérotage des immeubles en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Compte tenu de la configuration des lieux, la maison et les commerces porteront le numéro de voirie suivant ;

- 40, rue de Seclin (maison) reste comme à l'initiale ;
- rajout du n° 40bis, rue de Seclin pour le Garage « AUTO SERVICE DESIGN » ;
- rajout du n° 40ter, rue de Seclin pour le magasin de fleurs « LA ROSE DE CASCIA ».

ARTICLE 2 :

Toutes autorités administratives, le Secrétariat Général, les agents de la Force Publique compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée aux constructeurs des bâtiments.

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- au demandeur,
- à la Direction Centre des Impôts Fonciers,
- à ENEDIS,
- à GRDF,
- à ORANGE,
- au Chef de Centre du Centre de Secours et d'Incendie de la circonscription
- au Commissariat de Wattignies
- à la poste
- à l'INSEE Hautes-de-France

Fait à Vendeville, le 01 Avril 2025

Le Maire,



Ludovic PROISY